

Texte action

Le pacte de responsabilité qui confirme le reniement des engagements électoraux du président de la République et du Gouvernement **constitue une accélération d'une politique ravageuse faisant de la réduction de la dépense publique et de la rémunération du travail ses cibles.** Cette politique fait la preuve **de sa nocivité et de son injustice** partout où elle est mise en œuvre ; elle aggrave la récession et le chômage ; au service des intérêts de la finance et du patronat, elle veut augmenter les profits du capital par la remise en cause des droits sociaux, la baisse des salaires et le démantèlement des services publics, désignés comme des obstacles à la croissance et au plein emploi. Elle accroît les inégalités et elle entraîne le désespoir favorisant la montée de l'extrême droite et des courants réactionnaires.

Face à cette attaque d'une gravité sans précédent, **le front contre l'austérité** qui s'est amorcé à l'occasion du 18 mars contre le Pacte de responsabilité à l'appel de la FSU, CGT, FO et Solidaires est une étape pour créer le rapport de force en faveur d'autres choix. Il appelle des suites rapides. Le Gouvernement et le patronat ont en effet profité de la division syndicale et du climat de résignation ainsi entretenu pour organiser des reculs sociaux d'une ampleur inédite : réforme des retraites, ANI, mise en cause du financement de la protection sociale et des services publics par le Pacte de responsabilité aujourd'hui...

Amplifier la mobilisation des jeunes, des salariés et des retraités doit être un travail actif de l'ensemble des organisations syndicales, porteuses d'alternatives à la politique d'austérité. Comme entre 2008 et 2012, les actions à mener, pour qu'elles soient suivies, exigent dans le même temps de populariser auprès des salariés et des usagers des services publics les alternatives aux choix désastreux aujourd'hui effectués : présence et rôle des services publics, importance des financements solidaires, nécessité d'une véritable réforme fiscale, d'un partage des richesses juste, de l'investissement public, de l'élévation des qualifications et affirmation du rôle de l'École dans ce domaine...

L'orientation libérale du Gouvernement est guidée par le dogme de la baisse des dépenses publiques et la programmation de 50 milliards d'économies d'ici 2017.

- Les Services Publics et leurs agents en sont les premières victimes (fermetures de services, suppressions d'emplois, gel du point d'indice, blocage des carrières...)
- Les lois de décentralisation sont un outil permettant une baisse supplémentaire des dépenses publiques.

Dans l'Éducation, secteur que le Gouvernement prétend prioritaire et protégé, il est devenu manifeste que **l'investissement éducatif n'est pas du tout à la hauteur des ambitions proclamées ni des besoins du Service public d'Éducation :**

- Les créations d'emplois pour la rentrée 2014 sont insuffisantes pour faire face à la hausse des effectifs et empêcher de nouvelles dégradations des conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

- Elles ne permettront pas non plus de commencer à résorber la crise de remplacement qui va donc encore s'aggraver.
- La gestion de la pénurie reste la norme dans les établissements (hausse des effectifs par classe, suppression de dédoublements, remise en cause de la diversité de l'offre éducative avec la fermeture d'options, utilisation des leviers d'économies offerts par la réforme des lycées, inflation des HS...).

Les actions et les grèves d'établissements, avec le soutien et le relais du SNES, ont été nombreuses dans l'académie pour exiger d'autres conditions pour la rentrée 2014.

De plus, faute de pré-recrutements et de revalorisation de nos métiers et de nos carrières, **la crise de recrutement** continue de s'accroître dans le second degré où elle atteint un niveau inégalé, pesant à la fois sur les conditions d'études des jeunes et sur les conditions de travail des personnels.

Enfin, le Gouvernement continue de porter un projet d'École conservateur qui ne répond pas aux exigences de démocratisation du système éducatif et des aspirations de la jeunesse à accéder à des qualifications élevées et reconnues. **Il poursuit la politique précédente avec les mêmes méthodes managériales de gestion des personnels et de pilotage du système éducatif. Il présente aussi le développement de l'apprentissage comme une nécessité évidente. La réforme de l'Éducation prioritaire engagée à marche forcée par Vincent Peillon, se situe dans les contraintes budgétaires de la baisse des dépenses publiques et est soumise à un modèle d'école enfermé dans la logique du socle.** Sous couvert de relance, elle ne vise qu'un cercle d'établissements resserré avec comme modèle de pilotage, celui des établissements ECLAIR. Elle exclut d'emblée les lycées, refusant ainsi de prendre en charge la nécessaire démocratisation de la réussite scolaire au-delà des 16 ans de la scolarité obligatoire. Dans notre académie, le Ministre a été pris en flagrant délit de contradiction entre ses annonces et les actes de son Administration : tous les établissements de l'EP dans les Hauts de Seine voyaient leur DHG baissée alors que, globalement, le nombre d'élèves accueillis augmentait. La mobilisation des personnels avec plusieurs journées de grèves, sous l'impulsion du SNES qui a recherché l'unité d'action la plus large, a permis d'obtenir la réinjection des moyens ponctionnés sauf pour les lycées qui poursuivent l'action.

Dans ce contexte, pour l'ensemble des personnels, la mesure vexatoire et absurde d'**une prérentrée le 29 août sonne comme une nouvelle provocation.**

D'ores et déjà le SNES doit faire connaître sa position sur cette date inacceptable de pré-rentrée, continuer de relayer la pétition intersyndicale pour le refus de la rentrée au mois d'août, faire du 29 août une journée d'action en déposant un préavis de grève ce jour ci et appeler à manifester **devant Rectorat et Ministère** pour la RP sur les conditions de rentrée et l'alourdissement des conditions de travail.

Le Congrès académique de Versailles se prononce donc pour que le SNES mène une campagne offensive, combattant avec la plus grande fermeté et clarté la politique générale et éducative du Gouvernement et du Ministère, et portant l'ensemble des revendications pour le Second degré.

Le SNES doit mettre en évidence que sur la conception du système éducatif, sur la préparation de la rentrée 2014, sur l'Éducation prioritaire, sur la revalorisation des métiers... aucune mesure ne répond aux attentes de la Profession, à la réussite de tous les jeunes, aux exigences d'un véritable Service public.

Cette campagne sur l'Éducation et le second degré en particulier est à engager de toute urgence en particulier auprès des personnels qui sont loin de s'être résignés, afin de fédérer les actions et construire la mobilisation d'ampleur nécessaire pour imposer d'autres choix.

Elle doit s'articuler avec la construction des mobilisations interpro et FP.

La politique d'austérité et ses conséquences sur les services publics et l'Éducation comme priorité d'avenir exigent **la construction d'un mouvement dans la durée avec des modalités d'actions diversifiées** comprenant des temps forts nationaux en articulation avec le mouvement interpro.

Le congrès du SNES Versailles appelle les collègues, actifs et retraités, à s'investir dans les actions à venir et, en premier lieu, à manifester le 12 avril à Paris contre l'austérité. Le SNES Versailles appelle à cette manifestation au côté d'autres forces syndicales, politiques et associatives. Il s'inscrit dans une démarche, au côté de la FSU, de lutte contre le pacte de responsabilité. La lutte contre la baisse des dépenses budgétaires est prioritaire. L'obtention de la fin de cette politique d'austérité est une condition à la revalorisation de nos rémunérations question prioritaire pour le SNES Versailles.

Dénoncer le budget d'austérité 2015 et présenter nos alternatives est une absolue nécessité tant auprès des personnels que de l'opinion publique. Pour cela :

- tract commun de l'Intersyndicale en direction de tous les usagers avec distribution militante,
- interventions auprès des élus,
- tribune intersyndicale dans la presse.

Cette mobilisation doit déboucher, dans la Fonction publique, sur de nouvelles journées d'action nationale incluant la grève à partir de mai : manifestation un samedi sur les services publics avec usagers, nouvelle journée de grève ...

Amendement EE :

Ajouter après «...de fédérer les actions et construire la mobilisation d'ampleur nécessaire pour imposer d'autres choix », *par la construction de la grève dans le Second degré et dans l'Éducation au troisième trimestre.*

POUR : 17 / CONTRE : 73 / ABSTENTION : 4 / NPPV : 0

TEXTE ACTION :

POUR : 87 / CONTRE : 1 / ABSTENTION : 6 /NPPV : 0

Positionnement du congrès de Versailles sur les projets de décrets statutaires :

Le projet de décret statutaire sur nos conditions de services et nos missions, **s'il comporte des avancées, frappe par ses insuffisances et comporte des reculs et des dispositions potentiellement dangereuses** de nature à fragiliser la protection qu'il est censé apporter aux personnels dans l'exercice de leurs métiers.

Le mode de calcul plus transparent pour les **décharges pour heures d'enseignement en cycle terminal, l'attribution d'une décharge pour les enseignants Éducation prioritaire** qu'il faut étendre au-delà du cercle restreint d'établissements retenus par le Ministère, la reconnaissance **d'une décharge pour tous les personnels en service partagé sur deux établissements ou dans des communes non limitrophes...** représentent des **mesures positives** par rapport à l'existant.

Cependant, dans sa rédaction, **le projet de décret statutaire ouvre une brèche dans la sécurisation et la protection de l'identité professionnelle des enseignants qu'il est censé conforter.** Dans l'article 3, la référence réintroduite au temps de travail de l'ensemble des fonctionnaires (1607 heures), en dépit du rappel obtenu par le SNES de la notion de maximum de service d'enseignement, contient le risque d'une annualisation et d'une comptabilisation de l'ensemble des missions liées à l'enseignement. **Cette référence doit disparaître et il doit être rappelé que les missions liées à l'enseignement, relevant de la libre conception du métier, ne doivent donner lieu à aucune codification horaire.**

Des décharges sont mises en extinction pour être, dans certains cas, remplacées par de l'indemnitaire : heure de laboratoire en technologie, heure de cabinet d'hist/géo, déjà, fortement remise en cause... Le projet de décret renvoie, dans l'article 3, l'existence de celles-ci ou d'autres nouvelles à des choix d'établissement et à une définition locale d'une partie des services, sous l'égide du C/E, ce qui est inacceptable. **Les décharges doivent être définies nationalement et faire l'objet de moyens fléchés.**

Le projet de décret contient d'autres reculs et insuffisances qui exigent de déposer également des amendements :

- **Davantage d'heures de décharge pour exercice sur plusieurs établissements**
- **Abandon de toute référence à une lettre de mission**
- **Abandon de la notion d'évaluation de tous les élèves de l'établissement**
- **Pondération augmentée à 1,67 pour les collègues ayant un service partagé en CPGE et 1,3 en BTS**
- **l'augmentation de la pondération en cycle terminal (1,17) et son extension aux professeurs de lettres en classe de seconde,**
- **la pondération 1,1 doit être étendue à tous les établissements de l'Éducation prioritaire dans le cadre d'une carte large**
- **Le maintien et l'amélioration de décharges de services plutôt que le développement de l'indemnitaire, en particulier pour effectifs lourds : maintien de l'heure de décharge pour effectif pléthorique quand le service est supérieur à 6h avec plus de 36 élèves, création d'une décharge de service pour effectifs pléthoriques**

En ce qu'il est déterminant pour l'avenir du métier et des personnels et au vu des débats qu'il suscite, le congrès de Versailles demande au SNES de revendiquer le report du CTM pour permettre au congrès national de rendre un avis sur celui-ci et la stratégie à adopter.

Le SNES doit obtenir la réécriture des articles 2 et 3. S'ils sont maintenus en l'état (référence implicite aux 1607 heures, renvoi au local de certaines décharges), le SNES doit voter contre le projet de décret.

Si le SNES obtient gain de cause sur ces questions majeures et des avancées sur les autres amendements qu'il propose, le projet de décret statutaire ne peut justifier cependant un vote positif du SNES au CTM en l'absence de toute réponse aux attentes des collègues et aux revendications du SNES en terme d'allègement de service.

Vote dissocié à la demande de l'URIS et de l'EE du dernier paragraphe :

« Si le SNES obtient gain de cause sur ces questions majeures et des avancées sur les autres amendements qu'il propose, le projet de décret statutaire ne peut justifier cependant un vote positif du SNES au CTM en l'absence de toute réponse aux attentes des collègues et aux revendications du SNES en terme d'allègement de service. »

POUR : 76 / CONTRE : 17 / ABSTENTION : 0 / NPPV : 1

Vote reste du texte :

POUR : 91 / CONTRE : 1 / ABSTENTION : 2 / NPPV : 0

Vote Motion Front unique « retrait du projet Peillon, boycott du CTM »

POUR : 1 / CONTRE : 87 / ABSTENTION : 2 / NPPV : 4